



## PROJET PILOTE POUR LA RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE À LIMOGES

La Nation  
Le 13 avril 2022

Au cours des dernières années, la municipalité de La Nation ainsi que des citoyens ont observé une forte tendance à la hausse des excès de vitesse dans nos villages. Les voitures et camions roulent à grande vitesse dans nos quartiers résidentiels. Ce phénomène est observé partout dans les villes, les villages et les petites villes de la région.

Lors de la réunion du lundi 4 avril 2022, les membres du conseil ont approuvé le rapport TP-10-2022 proposé par le directeur des travaux publics. Ainsi, à compter du lundi 2 mai, la limite de vitesse dans les rues résidentielles du village de Limoges sera fixée à 40 km/h.

*“Il est important d’assurer la sécurité de nos citoyens et plus particulièrement de nos enfants. Les citoyens ont été nombreux à se manifester sur ce sujet et je suis heureux que ce projet pilote voit le jour. J’invite les automobilistes à respecter les nouvelles limites et ce, pour le bien de tous.”*

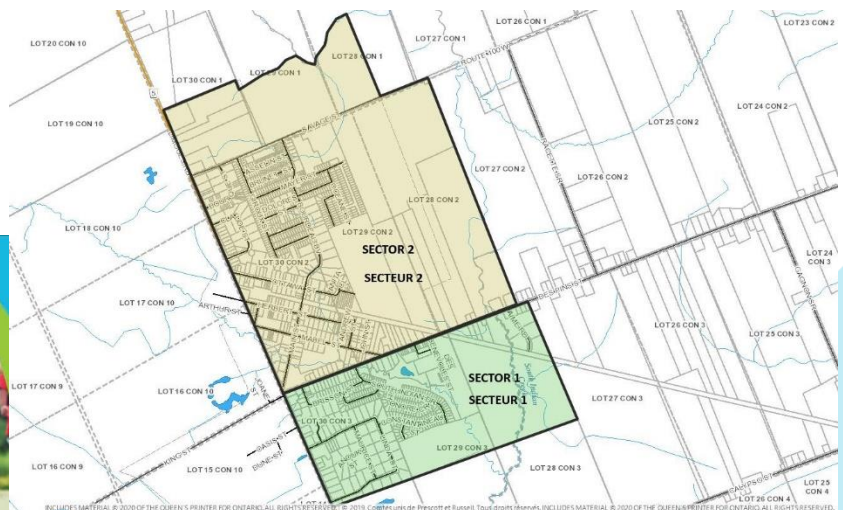
Maire François St-Amour

Une campagne de sensibilisation sera lancée via différentes plateformes et des enseignes seront installées afin d’informer la population.

1.	<b>Question:</b>	Pourquoi est-ce que la municipalité réduit la limite de vitesse?
	<b>Réponse:</b>	Au cours des dernières années, nous avons remarqué une augmentation du nombre de plaintes et d’incidents causés par l’excès de vitesse ce qui peut nuire à la sécurité de nos piétons.
2.	<b>Question:</b>	Pourquoi pas aux rues Des Pins, Savage ou au Chemin Limoges?
	<b>Réponse:</b>	Ces rues sont considérées comme des rues collectrices servant à canaliser la circulation vers certains secteurs du village.
3.	<b>Question:</b>	Y aura-t-il une plus grande présence policière?
	<b>Réponse:</b>	Oui. La municipalité demandera une plus grande présence policière afin de faire respecter la limite de vitesse.



4.	<b>Question:</b>	Quand cette mesure sera-t-elle appliquée?
	<b>Réponse:</b>	Nous prévoyons mettre en place une campagne de sensibilisation en avril 2022 pour aviser les résidents de la future limite de vitesse. Nous espérons implanter la nouvelle limite le lundi 2 mai 2022.
5.	<b>Question:</b>	Y aura-t-il des enseignes d'installées afin de promouvoir la réduction de la vitesse?
	<b>Réponse:</b>	Oui. De nouvelles affiches seront installées à chacune des entrées des rues collectrices
6.	<b>Question:</b>	Y aura-t-il des enseignes aux rues collectrices indiquant la modification à la limite de vitesse?
	<b>Réponse:</b>	Oui. De nouvelles enseignes seront installées à chacune des entrées du village de Limoges. Ces enseignes rappelleront aux automobilistes de réduire leur vitesse pour le bien de nos enfants et de nos résidents.
7.	<b>Question:</b>	Quelles rues seront soumises à une réduction de vitesse?
	<b>Réponse:</b>	Les limites de vitesse seront fixées à 40 km/h sur toutes les rues sauf aux rues Savage, Des Pins et le chemin Limoges. Pour ces rues, la limite restera inchangée, soit à 50 km/h, car celles-ci sont considérées comme des rues collectrices.



Pour plus d'informations, veuillez contacter le département des travaux publics au 613-524-2932.